GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 9 Juillet.

AGRICULTURE.

SUITE *des Expériences exécutées aux environs de Barjols & de Digne*, &c.

EXPÉRIENCE N°. 3.

Légumes, Racines, Grains du printemps désignés sous un seul numéro.

ON a formé dans le milieu des plates-bandes, des expériences précédentes, des rangées uniques en diverses productions, on les a élevées sans arrosement & avec la charrue, selon la méthode rapportée dans les Journaux précédents. On a cependant mieux préparé la terre.

Après la premiere ou la seconde culture, suivant le temps convenable à chaque production, on a fait une grande raie dans le milieu de la plate bande avec la charrue à verſoir; on a approfondi le labour par un trait de cultivateur donné dans la même raie; on a ensuite mis du fumier dans ce sillon, lorsqu'on l'a jugé nécessaire; puis on a formé un billon de deux tours de charrue, sur lequel le Laboureur a fait une petite raie dans laquelle on a répandu la semence qui a été recouverte avec la bêche, parce qu'il n'étoit pas possible de faire marcher le cheval sur le billon à côté de la petite raie.

Sur les plates-bandes destinées aux racines, au maïs & à la caramboche, on a approfondi le labour sur les trois raies du milieu de la plate-bande, & on a mis le fumier dans les deux raies à côté de celle du milieu.

Je dirai, pour éviter les répétitions sur chaque article, que les productions semées en Mars, ont été cultivées à la fin de Mai. Les autres vers le commencement de Juin, en Juillet & à la fin d'Août, suivant qu'il a paru nécessaire. Je dirai encore que ces expériences ont eu peu de succès, la plupart à cause de la sechereſſe, qui comme nous avons dit, a duré depuis la mi-Février jusqu'au 21 Mai, & qui nous a obligés à semer hors de saison plusieurs de ces productions.

LUPINS.

Le 4, le 29 Mars & le 4 Mai, on a semé des lupins sur numéro 2; on n'a point employé d'engrais. Ce legume a été répandu à quatre ou six pouces de distance. Il n'a été ni sarclé ni cultivé, conformément aux regles particulieres, il n'a pas réussi; l'expérience du 4 Mai, n'a presque rien donné.

Rang. 90 toises... Produit, 3 l. 14 onces.

TRIMOY.

Ce bled a été semé très-dru le 7 Mars sur numéro 2, & le 14 sur numéro 1. On a employé pour le premier du fumier de pigeon, & du fumier d'écurie préparé pour le second. Le trimoy a levé & meuri très-tard, il paroissoit clair semé, il a été échaudé.

Longueur totale des rangs, 121 toises. Produit, 12 liv. à 2 ß. la liv. 1 ℔ 4 ß.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

VESCE.

Elle a été ſemée le 11 Mars ſur numéro 2. On a employé du fumier de pigeon ſur une partie du terrein, l'autre avoit été amandé depuis deux ans avec du fumier d'écurie préparé. Semence 2 liv. Les plantes ont été plus petites, mais plus précoces ſur le terrein amandé avec le fumier de pigeon.

Rangs, 180 toiſes. Produit, 57 l. à 1 ß 9 d. la liv. 2 ℔ 12 ß 5 d.

POIS BLANCS.

Mélange de pois ſuiſſes & de pois quarrés.

Le 12 Mars on ſema des pois ſur numéro 2, & le 6 Avril ſur numéro 1. Le terrein de la premiere expérience avoit été amandé deux ans avant avec du fumier d'écurie préparé. On répandit pour l'autre un engrais pareil & quatre fois plus de ſemence qu'il n'en falloit. Ces légumes furent bien éclaircis par les rats; il reſta à peine la quatriéme partie des plantes néceſſaires ſur la premiere expérience, mais ſuffiſamment pour la ſeconde. On trouva le moyen de ſe débarraſſer des ſouris. (a)

La premiere expérience, eu égard aux plantes qui avoient été coupées, a produit beaucoup plus que l'autre.

Rangs, 119 toiſes. Produit, 19 liv. 8 onces, à 2 ß la liv. 1 ℔ 19 ß.

POIS D'AUVERGNE.

Ces pois furent ſemés très dru le 6 Avril, à côté des premiers. On employa le même engrais que pour ceux de la ſeconde expérience ci-deſſus, ils eſſuyerent le même accident. Semence 1 liv. 6 onces.

Rangs, 90 toiſes en tout. Produit 13 liv. peſant à 3 ß la liv.

Comme on les vend à Marſeille, 1 ℔ 19 ß.

Il y a apparence que ces pois réuſſiroient très-bien en Provence dans une ſaiſon favorable.

LENTILLES DE LA HAUTE PROVENCE, LENTILLES D'AUVERGNE.

Vers le 12 Mars on ſema des lentilles ſur numéro 2. Le terrein avoit été amandé deux ans avant avec du fumier d'écurie préparé. Semence, 1 liv. 3 onces. Les lentilles parurent clair ſemées: celles d'Auvergne meurirent ſept ou huit jours avant les autres, & ont produit environ un quatriéme de plus. Les deux eſpeces ont été également parfaites, mais le produit a été très-modique.

Rangs, 180 toiſes. Produit 17 liv. 12 onces, à 2 ß la liv. 1 ℔ 15 ß 6 d. Celles d'Auvergne valent pourtant 3 ß à Marſeille.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

NOUVELLES OBSERVATIONS

De l'Anonyme qui ſigne HIC FAME, *ſur les vers à ſoie.*

Il eſt bon, pour la graine, de conſerver autant de mâles que de femelles, non qu'un mâle ne puiſſe ſervir à deux femelles, même à plus, comme il eſt dit dans ce traité, mais il eſt certain qu'il n'eſt pas ſi vigoureux, & que par conſéquent la graine n'en ſeroit pas ſi bonne; dès-lors qu'on admet, comme je le crois moi-même, qne la graine produite par une femelle accouplée, eſt mieux fécondée, & meilleure que celle de la femelle qui n'aura pas été accouplée; mais il eſt certain que celle-ci donneroit des œufs qui produiroient des vers, quoique notre Auteur diſe qu'ils ne ſe développeroient pas, c'eſt même la ſeule conſidération qui puiſſe l'autoriſer à conſeiller de faire ſervir un mâle à pluſieurs femelles, cet accouplement n'étant pas bien important, pour moi je penſe que ces œufs iroient en dégénérant, c'eſt une expérience à faire qui

---

(a) *J'ai enfin découvert, ainſi que je l'avois ſoupçonné, que c'étoit les ſouris qui avoient fait tant de degât les années précédentes ſur mes expériences en pois & en maïs. Après avoir employé inutilement cette année divers moyens pour me débarraſſer de ces animaux, je mis ſur les rangées en pois, de petits pieges de fer & à reſſort, à-peu-près dans le goût de ceux qu'on emploie pour prendre les renards; je mis pour apas un petit morceau de lard brûlé, ou un quartier de noix. On plaçoit les pieges à l'entrée de la nuit. On prit des ſouris un peu plus groſſes que celles qui habitent les maiſons, & les dégâts ceſſerent.*

mérite d'être ſuivie ; car s'il étoit reconnu que l'accouplement ne fût pas néceſſaire, on épargneroit la moitié des cocons qu'on conſerve pour graine, ce qui me donneroit lieu de douter que cet accouplement fût utile, c'eſt qu'en rangeant les vers à ſoie dans la claſſe des autres papillons, qui s'accouplent le plus ſouvent, mais fort inutilement, puiſque ſans cela la femelle dépoſe ſes œufs qui n'en ſont ni moins féconds ni plus dégenérés, j'invite les amateurs à ſuivre cette obſervation, à laquelle je me propoſe de m'appliquer cette année, ſi mon âge & mes occupations me le permettent.

Les inconvéniens qu'on allégue contre la coutume adoptée & ſuivie par-tout, d'enfiler les cocons en chapelet pour attendre le développement des papillons, ne me paroiſſent pas bien importans, il faudroit être bien mal adroit pour percer la feve, y ayant une épaiſſeur conſidérable qui la couvre, la matiere viſqueuſe que rend le papillon en ſortant, qui tombe ſur ſon cocon, & peut découler ſur ceux qui lui ſont inférieurs, ne leur fait aucun tort ; ſi ces cocons ſont déjà percés, il n'y a point de mal, cette matiere ſe ſeche promptement, & n'empêche pas qu'on ne les carde, & même en les ſavonans, on peut les filer comme les autres ſans être cardés ; lorſqu'on ſçait les développer & les étendre pour les placer à la quenouille, ils ſe filent auſſi facilement que s'ils étoient cardés, à l'égard de ceux qui ne ſeroient pas percés, cette liqueur n'empêche pas le papillon d'en ſortir, il n'eſt pas décidé que l'endroit où eſt tombée cette liqueur, ſera préciſément le point que le papillon choiſira pour ſa ſortie, & en ce cas il n'y auroit toujours point d'inconvénient, car cette liqueur eſt celle dont le papillon ſe ſert pour amolir ſa ſoie à l'endroit qu'il veut percer, & quoiqu'elle vienne d'un autre papillon, qu'elle ſe ſoit ſechée & paroiſſe durcie, elle eſt beaucoup plus facile à détremper que la ſoie même, & le papillon qui ſort, trouvant la ſoie qui eſt ſous cette gomme déjà adoucie, la perce bien plus facilement, & n'en eſt pas du tout empêché.

N'y ayant donc point d'inconvénient à mettre les cocons en chapelets, on y trouve au contraire l'avantage de leur faire tenir moins de place, & de les ôter de deſſous la dent des ſouris & autres animaux nuiſibles, le ſeul plaiſir de débarraſſer une ſalle, que les vers juſques-là avoient tenue dans un grand dérangement, ſuffiroit à ceux qui les élevent dans leur maiſon, pour préférer cette méthode, qui paroît d'ailleurs très-bonne.

Emploira qui voudra des draps de toile pour faire pondre ſes femelles, au riſque de ne jamais ſe ſervir de ces draps, qu'on preſcrit d'enfermer ſoigneuſement juſques à l'année ſuivante, pour moi je préfere de les placer ſur de vieilles étoffes de laine ; la couleur noire ſe préfere ſi l'on en a, parce-qu'on préſume qu'elle peut augmenter la couleur brune, qu'on aime & cherche ſi fort dans la graine, mais cette augmentation de couleur n'étant que pour les yeux, toute couleur m'eſt égale, ce qui eſt de certain, c'eſt que ſur ces étoffes la graine ſe leve facilement ; à défaut, je préfererois au linge, dont les Villageois ont toujours beſoin, les feuilles de noyers, même le papier, quoique le plus difficile de tous ; mais avec un peu de ſoins, en mouillant légerement la graine & le papier avec quelques goutes de vin, on vient à bout de la détacher ſans l'endommager, & alors en la mettant dans des boëtes bien fermées, il eſt beaucoup plus facile de la conſerver, & de la garantir du froid & du chaud, & de tous autres mauvais accidens.

L'expérience de placer les vers à ſoie ſur des mûriers en plein air, dont il eſt parlé dans une des dernieres Gazettes, n'eſt pas nouvelle, je l'ai fait pluſieurs fois, & le ſuccès nous charmeroit ſans les inconvéniens dont je parlerai ci-après ; les vers n'y craignant ni la pluie ni le chaud, très-peu même le vent, à moins que ce ne ſoit de ces orages prodigieux, ils y croiſſent à merveille, deviennent beaucoup plus gros, ſont moins, ou pour mieux dire jamais malades, que des maladies qui leur ſont inévitables ; ils y réuſſiroient donc très bien, ſi l'on pouvoit les défendre de leurs ennemis, qui ſont les oiſeaux, les rats noirs & gris, mais plus que tout cela les fourmis, qui leur font, lorſqu'ils ſont petits, une guerre continuelle, le dernier inconvénient eſt, que lorſqu'ils veulent filer, & qu'ils ont commencé d'étendre leur premiere toi-

le, elle ſe charge de roſée & de pluie, les brins de ſoie qui ſoutiennent les vers, ſe caſſent, & ils tombent à terre, le vent même alors leur eſt fort nuiſible; qu'on les garantiſſe de tous ces accidens, ce qui ne ſe peut faire qu'à grands frais, le ſuccès donnera plus d'amuſement que d'utilité.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE LYON.

Chaque jour donne une nouvelle célébrité à l'École Royale Vétérinaire. Le Public fut, pour ainſi dire, forcé de lui rendre ce témoignage authentique dans le concours qui eut lieu, le Mercredi 22 de Juin, & que M. l'Intendant honora de ſa préſence, ainſi que pluſieurs perſonnes de la premiere diſtinction.

Les Eleves développerent avec méthode quelle doit être la ſtructure du pied du cheval, conſidéré extérieurement; quelle forme en conſtitue la beauté, & quelles peuvent être les difformités naturelles & accidentelles de cette partie. L'intérieur du pied fut également ſoumis à leurs recherches; ils en examinerent le méchaniſme, & déterminerent les loix que ſuit la nature, pour opérer la nutrition, l'accroiſſement & la reproduction de l'ongle.

Après avoir détaillé tout ce qui concerne cette partie, les Eleves paſſerent aux moyens de l'entretenir, de la conſerver, d'en corriger les défectuoſités. A cet effet toutes les inſtructions relatives à la forge, à la maniere & aux raiſons d'opérer dans la ferrure, furent miſes ſous les yeux du Public avec autant de clarté que de préciſion. La ſeance fut terminée par l'examen des différentes formes de fer qui conviennent, ſuivant les différentes maladies auxquelles le pied eſt expoſé.

Nous pouvons dire que, ſi les Eleves ont beaucoup travaillé pour acquérir des connoiſſances auſſi utiles, ils en ont été amplement récompenſés par les applaudiſſemens que tous les Juges leur prodiguerent.

Les Eleves qui concoururent, ſont les ſieurs *Faure*, *Falconet*, *Foreſt*, pour la Généralité de Lyon; *Differnel*, de la Province de Breſſe, *Damne*, *Guyot*, de celle de Franche-Comté; *Memain*, *Noiſeau*, du Poitou; *Repiton*, du Dauphiné; *Doutet*, de Tourraine; *le Bouchet*, du Maine; *Hardy*, d'Anjou; *Mermier*, du Bourbonnois; *Beauvais*, de Picardie; *Rochette*, envoyé par Sa Majeſté le Roi de Sardaigne.

De ces quinze Eleves, dix furent couronnés; & ces dix furent, *Falconnet*, *Diſſernel*, *Damne*, *Guyot*, *Repiton*, *Doutet*, *le Bouchet*, *Hardy*, *Mermier*; ils tirerent au ſort, *Differnel* & *Mermier* furent également heureux, & partagerent le prix entr'eux deux.

AVIS.

Le ſieur Lafoſſe, Maréchal du Roi, toujours animé du même zele pour ſon Art, vient d'ouvrir un nouveau cours gratuit dans ſon Ecole de Maréchalerie rue Traverſe, à Paris, il a commencé le 10 Mai 1768, les maladies internes du cheval, il traitera des maladies externes, ſans interruption, les Mardis & les Vendredis à 11 heures du matin, il y a chez lui un grand amphitéatre, une forge pour enſeigner la théorie & la pratique de la ferrure en cas de maladie de pied, une écurie où il aſſemble ſes chevaux malades, & un jardin botanique à l'uſage des Maréchaux. Les perſonnes qui ont équipage devroient y envoyer leurs Cochers. Les connoiſſances qu'ils acquerroient dans cette Ecole, ſeroient très-avantageuſes pour les Maîtres.

COMMERCE.

SUITE *des Remarques ſur le commerce de la Grande Bretagne, avec les Habitans de la Baie de Maſſachuſets tirés du ſecond volume de l'Hiſtoire de cette Colonie, par M. Hutchinſon.*

LA Manufacture de potaſſe ou cendres gravelées, promet un grand profit aux Colonies. Il eſt à ſouhaiter qu'il n'arrive rien qui en traverſe la continuation. Mais il faudroit arrêter la fraude. Chaque Gouvernement où l'on en fabrique, devroit porter une loi par laquelle toute perſonne qui feroit des envois de potaſſe, ſeroit obligée de mettre ſon nom & celui de la Ville où il réſide, ſur la caiſſe dans laquelle elle

ſeroit enfermée. Ce ſeroit un moyen très-ſûr pour empêcher la fraude. Les Marchands Ruſſes ne manqueroient pas de comploter enſemble pour donner à meilleur compte cette marchandiſe importée d'Amérique. Mais comme on réfiechiroit ſur les grands profits que la Ruſſie fait avec la Nation, & comme l'augmentation des importations des Colonies, ne tend qu'à celle des exportations nationales, le Corps de la Nation ſe réunira contre les Marchands Ruſſes.

Je me ſouviens d'un avantage du papier monnoie. Lorſque la valeur de ce papier baiſſoit, les gages des Matelots, l'affrettement des Vaiſſeaux pour la côte & autres, ne hauſſoient pas ſur le champ en proportion de la hauſſe du prix de l'argent & du change avec Londres & autres parties de l'Univers. Nous ne manquions pas d'employer nos Vaiſſeaux comme bâtimens de tranſport pour pluſieurs parties du continent, pour les Indes occidentales, & pour l'Europe, parce que nous les affrétions à meilleur marché qu'aucune autre Colonie. La guerre de 1744 a fait changer les choſes de face; mais nous pouvons apprendre par les événemens qui ont ſuivi ſans aucun plan ou deſſein prémédité ce dont nous ſommes capables; c'eſt à-dire, que s'il nous eſt poſſible de perfectionner la conſtruction de nos Vaiſſeaux à peu de frais, nous pourrons, comme les Hollandois, en faire des Voituriers pour l'Amérique. Ce ſeul exemple de l'avantage attaché à la réduction du prix du travail, nous montre combien les autres branches du commerce & les Manufactures ſont ſuſceptibles d'amélioration, ſi on les réduiſoit toutes à un prix proportionné à celui d'Europe, comparé avec le prix des beſoins de la vie.

Il étoit dur de renoncer à un commerce libre tel que celui que les Habitans de Maſſachuſets faiſoient avec tant d'ardeur dans toutes les parties du monde avant la nouvelle chartre. Il y avoit pluſieurs années que les principaux actes du Parlement avoient été portés avant qu'il y eût des Bureaux établis pour les douanes, ou quelque perſonne autoriſée pour les faire mettre à exécution. Pluſieurs années ſe paſſerent auſſi avant que la nouvelle chartre fût généralement obſervée. Notre commerce, notre ſituation perſonnelle, notre territoire même, nos libertés & nos vues ont beſoin du ſecours de la Métropole. En conſidération des taxes, des droits & des acciſes, ſuites néceſſaires d'une dette conſidérable, nous devons préférer les Manufactures d'Angleterre à celles de tout autre pays; puiſque c'eſt pour notre propre défenſe que cette dette a été contractée. Ne devons-nous pas partager les charges quand nous avons partagé le bénéfice; nous ne pouvons en aucune maniere contribuer plus efficacement au ſoulagement de la Nation, qu'en nous ſoumettant aux réglemens & aux reſtrictions établis pour notre commerce.

On a voulu prétendre que nous devrions diminuer les beſoins que nous avons de la Grande-Bretagne, & que nos Habitans devroient s'appliquer aux mêmes eſpeces de Manufactures, puiſque nous trouvons ou que nous pouvons trouver chez nous toutes les choſes qui y ſont néceſſaires.

Le Créateur de l'Univers dont la ſageſſe eſt infinie, a obſervé un tel ordre dans la formation de la terre, que le ſol & le climat, *&c.* produiſent dans chaque partie différentes choſes. Il a diſpoſé de telle maniere le génie & le tempérammment, & le nombre des Habitans, qu'il a rendu tel genre d'occupation particuliérement propre pour un pays, tel autre pour un autre, & par cet ordre il conſerve une correſpondance mutuelle entre toutes les parties du globe. Ne ſeroit-ce pas une grande folie, ſi les Habitans de la Virginie, pour avoir de leur propre travail tout ce qu'ils conſomment, y faiſoient une plantation de riz, pendant que la Caroline méridionale eſt capable par la nature de ſon terrein, d'en fournir à la moitié du monde. Les anciens choiſiſſoient les pays les plus peuplés pour y établir des Manufactures.

Seroit-il de l'intérêt de la Nouvelle Angleterre de détourner de leur occupation actuelle le petit nombre de bras qu'elle peut employer à la pêche de la baleine, à celle de la morue & du hareng, à ſon commerce de bois & à la conſtruction même des Vaiſſeaux, qui ne demande que peu de monde, pour les faire travailler à ces Manufactures qu'on importe actuellement de la Grande-Bretagne, ou bien empêchera-t-elle ſes Habitans de défricher les

terres & d'en faire des champs agréables & utiles pour les métamorphoſer en Tiſſerans & autres Artiſtes ? Je ne prétend pas décourager pluſieurs perſonnes qui ne peuvent pas mieux s'occuper, & les empêcher de s'adonner ainſi que leurs familles, à quelque branche de Manufacture.

Mais nous devons une juſte préférence à l'État qui nous a donné la naiſſance, & ſous la protection duquel nous vivons, & il eſt juſte que nous contribuions à ſa proſpérité préférablement à celle de tout autre. (*a*)

COURS DES CHANGES

PARIS. *le 28 Juin 1768.*		NANTES. *le 30 Juin.*		BORDEAUX. *le 27 Juin.*	
Amſterdam,	55 3 8e	Amſt.	55 ¼	Amſt.	55 ¼
Londres,	31 11 16e à ¾	Londres,	31. 11 16e	Lond.	31 11 16 à ¾
Hambourg,	176	Flandres,	57 5 8e.	Hamb.	27 5 16e
Madrid,	15 2 6	Hambourg,	176 ¾	Paris échu,	¼ p % p
Cadix,	15 1	Paris,	¼ p % p	*du 29 Juin.*	
Livourne,	95			Amſterd.	55 3 8e
Lyon,	3 8e. Ben			Lond.	31 13 16
				Hamb.	27. 3 8e
				Paris échu,	¼ p % p

DE BORDEAUX, *le 29 Juin 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 50 à 51 ℔, ſeconde ſorte, 47 à 48, troiſiéme ſorte, 43 à 45, quatriéme ſorte, 40 à 41, petits ſucres, 38 à 39, communs, 34 à 37, tête, 30 à 32. Sucre brut le quintal. de Léogane, 27 à 32, du Cap, 26 à 31, de Saint-Louis, 25 à 30, de la Martinique, 22 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 17 ß, d°. marchand, 16 ß 6 ₰ à 16 ß 9 ₰, d°. vieux, 16 ß. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 16 à 16 ß 3 ₰ d°. marchand, 15 ß 6 à 15 ß 9 ₰, d°. vieux 14 ß 9 à 15 ß 3 ₰. indigo bleu & violet, la livre, 8 à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 6 ℔ 10 à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 10 ß, d°. marchand, 5 ℔ 6 ß, d°. ordinaire, 5 ℔. Coton S. Domingue, le quintal, 115 à 120 ℔, d°. de la Martinique, 105 à 110 ℔, gingembre gris, 22 ℔, canefice, 50 à 60 ℔, cuirs tannés, 50 à 80 ℔, d°. en poil 20 à 35 ℔, rocou, 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 ₰ à 13 ß; ſyrop de rafinerie, le quintal, 10 ℔ à 10 ℔ 10 ß. Eaux de vie, 115 ℔ les 32 veltes.

AVIS INTÉRESSANT

Pour les Habitans des Villes des Provinces du Royaume.

Les perſonnes qui ont fait quelque ſé-

(a) *Cette derniere phraſe ne ſera pas goutée de nos Économiſtes modernes qui veulent nous rendre coſmopolites par leur nouveau ſyſtême : cet Anglois, vrai patriote, veut qu'on ſonge plutôt à l'intérêt de ſa Patrie qu'à celui des Etrangers. Il eſt bien différent de ce prétendu Anglois qui avoit écrit en faveur de la* Phyſiocratie, *& dont avec beaucoup d'emphaſe, on a inſéré la lettre dans un des volumes des* Ephemerides du Citoyen. *Nous avons parlé de cette phyſiocratie dans notre Journal de Janvier dernier, & nous l'avons appréciée.*

jour à Paris ou à la Cour, connoiſſent l'utilité, l'agrément & même la néceſſité des chaiſes roulantes, vulgairement appellées brouettes, tirées par des hommes. Il y a déjà du temps que pluſieurs ont demandé que cet établiſſement pût avoir lieu dans leur pays, par le défaut des voitures de place. Ces voitures établies dans la Capitale depuis cent ans, ſont les ſeules dont on peut ſe ſervir ſans danger dans les temps de neige, glaces & verglas : elles ont toute préférence ſur les autres voitures à bras lorſqu'il fait du vent. Elles ſont commodes pour tous ceux que des fonctions publiques, comme Médecins, Chirurgiens, Sage-Femmes, *&c.* obligent de ſortir la nuit. Elles ſont de néceſſité pour les perſonnes âgées, infirmes, convaleſcentes, femmes enceintes, *&c.* parce que leurs mouvemens ſont très-doux, & que leur uſage n'eſt ſuſceptible d'aucun danger. Elles offrent des facilités pour le tranſport des paquets, & l'agrément de rouler à une diſtance des Villes, par le ſecours d'un ſeul homme ; enfin elles deviennent une reſſource agréable & peu couteuſe pour ceux qui ne peuvent ſe procurer des voitures trainées par des chevaux, dont l'entretien eſt très-diſpendieux ou la location très-forte.

Le Roi ayant renouvellé pour 50 années par les Lettres Patentes enregiſtrées au Parlement, le privilege excluſif des brouettes, tant pour la Ville de Paris que pour celles du Royaume, les Propriétaires voulant faire jouir les Habitans des Provinces de la commodité de ces voitures, vont s'occuper ſérieuſement à en établir dans les Villes les plus conſidérables & les plus ſuſceptibles de s'en ſervir. Ces chaiſes ou brouettes ſeront conſtruites ſur le modele de celles de la Cour, avec toute la ſolidité & propreté convenables. Les perſonnes qui deſireront acquérir dans leurs Villes la propriété de ce privilege en tout ou en partie, ou faire quelqu'arrangement relatif à cet établiſſement, pourront s'adreſſer à M. *de Néelle*, l'un des Propriétaires du privilege, demeurant à Paris, rue de Tournon, vis-à-vis l'Hôtel de Nivernois; en affranchiſſant leurs lettres, il leur marquera les conditions auxquelles il veut traiter, leur fera parvenir des modeles, en rembourſant la valeur, & leur donnera toutes les inſtructions néceſſaires à ce ſujet.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 6 Juillet 1768.*

	liv.	s.	d.	
Or de Portugal, à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à	698			
Les guinées à	712			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98			once.
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	12	6	
Piaſtres	48	7	6	

Navires en armement.

DE NANTES, *le 27 Juin 1768.*

Les Navires François la *Minerve*, de 300 tonneaux, Capitaine *Moreau*, Armateur M. *Richard*, & la *Notre-Dame des Anges*, de 150 tonneaux, Capitaine *Brillard*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, & le ſecond pour Marſeille.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port le Navire étranger la *Proſpérité*, de 130 tonneaux, Capitaine *Adrian Stindick* pour Bruges, interprete le ſieur *Boudet*.

DU HAVRE, *le 1^r Juillet 1768.*

Les Navires François le *Saint Jean de Pulcherie*, de 109 tonneaux, Capitaine *Ervieu*, de Cherbourg ; le *Neſtor*, de 200 tonneaux, Capitaine *Vimont*, du Havre, ſont en charge dans ce Port, tous deux pour la Martinique, & deſtinés à partir dans le courant de Juillet. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer pour le premier, à Paris à MM. de *Neuville*, Banquiers, rue Comteſſe d'Artois; à Rouen, à M. *le C. de Leſpine*, Négociant, rue de la Vicomté ; à Cherbourg, à M. *Duboc* ; au Havre à M. *le Bourgeois* ; & pour le ſecond à Paris, à M. *le Comte*, Négociant, rue des Lombards; à Rouen à MM. *de la Haye* freres, & au Havre à MM. veuve *Grégoire* & fils.

Le Navire étranger la *Dame Marthe*,

Capitaine *Prins*, Hollandois, eſt en charge pour Amſterdam, & partira le plutôt poſſible, Interprete M. *Iſabelle*.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 29 Avril 1768.

QUi caſſe & annulle pluſieurs Ordonnances des Bureaux des finances d'Amiens, la Rochelle, Moulins & Limoges, en ce qu'elles ordonnoient que les Propriétaires des Parties prenantes employées dans les Etats du Roi de ces Généralités, ſeroient tenus de faire enregiſtrer en leurs Bureaux, les titres qu'ils ont été obligés de faire renouveler au deſir de l'Edit du mois de Décembre 1764, & de la Déclaration du 19 Juillet 1767.

Autre du 28 Mai, qui en ordonnant l'exécution de ceux des 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, & en les interprétant en tant que de beſoin, ordonne, aux exceptions y contenues, que les cuirs tannés & corroyés, vaches de Rouſſy, peaux de veau & autres paſſées en couleur, ſoit en pieces entieres, ſoit en bandes ou autrement; comme auſſi tous ouvrages de cuirs & peaux, tels que bottes, bottines, *&c.* venant de l'Étranger, payeront à toutes les entrées du Royaume vingt pour cent de leur valeur.

Autre du 5 Mai, qui ſubroge *François Noel* au lieu & place de *François Teſſier*, dans la régie & exploitation, tant des droits des Offices ſupprimés par l'Édit du mois d'Avril dernier, dont Sa Majeſté s'eſt réſervée la perception, que de ceux établis pour le payement du Don gratuit, qui doivent continuer d'être perçus juſqu'au 31 Décembre 1774.

Autre du 15 Mai, & Lettres-Patentes ſur icelui, regiſtrées en la Cour des Aides le premier Juin 1768,

Qui ordonnent que *François Noel*, ſubrogé à *François Teſſier*, par Arrêt du Conſeil du 5 Mai 1768, ſera mis en poſſeſſion de la régie & perception des droits réſervés.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Conſeiller du Roi, en la Juriſdiction de la Douane de Lyon, à vendre; elle exempte de tutelle, curatelle, guet & garde, logement de gens de guerre, & corvée de grand chemin; elle rend trois & demi pour cent d'intérêt; on en fera bonne compoſition: s'adreſſer au *Bureau Royal de Correſpondance général*, rue Saint Dominique à Lyon.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juil.
Marſollier,	14^e.	t. let.	12
Maigret,	21^e.	M.	12
Philippes,	52^e.	P.	12
Thevenin,	54^e.	M.	11

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1768.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
Ac. des Indes.	1210	1210	1210
Emp. de la Com.		424	
Prom. à 5 p %.	15	15	15
Prom. à 4 p %.	39 ½		39 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	900	902 ½	905
Amortiſſement.			
2ſ. p. i. du Dix.	9 ½ 5^m 9.	9	8 ½
3e. Loterie.	3 ½		
Annuites.	333	335	335
Coup. d'An.	67	67	67
Emp. de 10 mil.	38	38	38 ½
Emp. de 30 mil.	39	39	39
Col. 1759.			
Canada.	44	44	44
4^e. L. Epoques.	14. 12^e. 19	14	14
Nouette	37 ½	37 ½	37 ½
Ac. de la caiſſe	1192 ½ 90		1190
CONTRATS.			
tirage de la C.	4^e. 335. 5^e. 335	1e. 410. 2e. 380	1^e. 410. 2e. 380
Bretagne.		5^e. 335	5e 335

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 55.

DE L'ORIENT.

LE Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Praſlin* eſt entré dans ce Port le 29 Juin 1768, venant de Bingale, chargé de ſalpêtre, mouſſeline, toile de coton, mouchoirs & quelqu'autres marchandiſes.

La Fregate du Roi l'*Heureuſe* eſt prête à faire voile pour les Indes Orientales.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 17 au 24 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Jeune Henri*, de 400 tonneaux, Capitaine *Baral*, venant du Port au-Prince; le *Comte de Clare*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, venant du Cap; les *Trois Aſſociés*, de 200 tonneaux, Capitaine *Maugeais*; la *Plaine de Leogane*, de 200 tonneaux, Capitaine *Patrice Rice*; l'*Aurore*, de 300 tonneaux, Capit. *Hamon*, venants tous trois de Leogane, chargés, avec les précédents, de 1592 bariques 93 quarts de ſucre brut, terré & tête, 636 futailles 19 bariques 260 quarts 1 ancre 71 ſacs de café, 33 futailles 13 bariques 18 quarts d'indigo, 11 quarts de cacao, 135 balles & ballots de coton, 300 livres de canefice, 22 milliers de bois de Gayac, 130 cuirs ſecs en poil, 16 madriers de bois d'acajou, ſyrop, liqueurs, confitures; la *Thetis*, de 120 tonneaux, Capitaine *Criquet*, venant de la Martinique, chargé, à la conſignation de MM. *Periſſel* pere & fils, de 10 bariques 3 quarts de ſucre terré, 109 bariques 50 tierçons 97 quarts 37 ſacs de café, 13 balles de coton, 24 futailles 6 quarts de cacao, 2 barils 4 caiſſes de liqueurs, & 26 balles de bois de gayac; le *Duc de Bourgogne*, de 160 tonneaux, Capitaine *de l'Iſle*, de Dunkerque; la *Notre Dame des Anges*, de 150 tonneaux, Capitaine *Brilland*, venants tous deux de Marſeille, chargés de 160 demi-caiſſes 25000 liv. de ſavon, 104 futailles 1 baril d'huile d'olive, coton en laine, gomme, bois d'olivier, encens, ſel ammoniac, amandes caſſées, drogueries, ſené, ſoufre en bâtons & en fleur, ſoude, dattes, manne, fleurs artificielles, terrerie, bouchons de liege, 410 bariques de vin & quelqu'autres marchandiſes; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Pierre Moyſeau*, venant de Dunkerque avec différentes marchandiſes pour Guinée, camelot, calemandre & un jeu de moulin à ſucre; le *Fringue*, Capitaine *Michel Mahé*, venant de la Tremblade avec 37 tonneaux de vin; la *Paix*, Capitaine *Louis Naud*; le *Vainqueur*, Capitaine *Pierre Debedes*, venants tous deux de Bayonne, chargés de réſine, térébenthine, plumes d'oies, vin de liqueurs, ſerpes, houes & couteaux à indigo; des Etrangers, le *Charles Frideric*, de 280 tonneaux, Capitaine *Chriſtophe Wittenagen*, venant de Gottembourg, chargé de planches de ſapin, fer, acier & goudron; la *Solitude*, de 140 tonneaux, Capitaine *Chriſtian Dauberg*, venant de Croomſtad en Suede ſur leſt; le *Liziдor*, Capitaine *Antoine Tipper*, venant de Dublin avec bœuf ſalé; la *Catherine Galey*, Capitaine *Andries Brandt*, venant de Cette avec amandes en coques, anchois, ſavon, 300 bariques de vin & 112 pieces d'eau-de-vie.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 13 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Prince de Montbazon*, Capitaine *Prudhomme de Monbray*, allant au Cap; la *Jeune Urſule*, Capit. *Michel Maignen*, allant à Dunkerque avec pierres à fuſil, coton en laine, ſucre brut & terré, cacao, indigo, café, eau-de-vie & vinaigre; la *Belle Caroline*, Capitaine *Sebaſtien David*; le *Doyer*, Capitaine *Joſeph Maurice*; le *Saint Charles*, Capitaine *Denis le Cointre*; le *Saint Denis*, Capitaine *Bertrand Chameau*; l'*Heureux*, Capitaine *Jean Rabec*; le *Saint Charles*, Capitaine *Guillaume Deshulles*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Cazimir-François le Moine*; la *Conſtance*, Capitaine *Roger le Vilain*; le *Ceſar-Auguſte*, Capitaine *Nicolas de Bray*; la *Bouſonne*, Capitaine *Louis Chalons*; l'*Heureuſe Rencontre*, Capitaine *Jean Aubert*, allants à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Fecamp, à Saint-Valery, chargés de froment; le *Frederick & Age*, Capit. *Cornelis Engels*, allant à Bruges avec coton en laine, café, ſyrop, madriers d'acajou, ſucre brut & terré.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 7 au 22 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 42 Bâtimens; ſçavoir, 32 François & 10 Etrangers; des François, 14 venoient des Colonies; ſçavoir, le *Thelemaque*, de 370 tonneaux, Capitaine *Lanoix*; le *Jeune Etienne*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tennet*; le *Satyre*, de 190 tonneaux, Capitaine *Feuilherade*; le *Dauphin*, de 300 tonneaux, Capitaine *Louis Banos*; le *Vaillant*, de 200 tonneaux, Capitaine *le Chevalier de Naguet*; l'*Aſtrée*, de 300 tonneaux, Capitaine *Caillau*; le *Souverain*, de 300 tonneaux, Capit. *Laurent*, partis tous ſept de Saint-Domingue; les *Deux Freres*, de 150 tonneaux, Capit. *Jean Dorcatzabat*, de Bayonne, parti du Cap; la *Marquiſe de Sourdis*, de 240 tonneaux, Capitaine *Bruillo*, parti du Port-au-Prince; le *S. François*, de 120 tonneaux, Capitaine *Cordier*; l'*Etoile*, de 80 tonneaux, Capit. *Jean Fouché*, de Saint-Malo; le *Dromadaire*, de 210 tonneaux, Capit. *Jean la Foſſe*; le *Conquerant*, de 125 tonneaux, Capit. *Brugevin*, partis tous quatre de la Martinique; l'*Humanité*, de 150 tonneaux, Capitaine *Barbaran Laſſon*, parti de la Guadeloupe, chargé, ainſi que les autres, de marchandiſes du crû des Colonies, pour différents Particuliers & Négociants de Bordeaux; des 18 autres François, faiſant enſemble l'encombrement de 664 tonneaux, 4 venoient de Redon, 4 de Marans, 1 de Ré, 1 de la Rochelle, 1 de Rochefort, 2 de Dunkerque, 1 de Dieppe, 1 de Rouen, 2 de Morlaix, & 1 de Vannes; des 10 Etrangers, faiſaut 1066 tonneaux, 1 venoit de Hambourg, 1 de Dublin, 1 de Corck, 1 de Watterford, 1 de Londres, 1 de Bilbao, 1 de Stetin, 1 de Norkoping, 1 de Fridericſtadt & 1 de Stockolm, tous chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries & autres.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

N°. 134, la *Petite Fortune*, de Rochefort, Armateur M. *Dargenton*; 135, la *Bordeloiſe*, MM. *Dartigau* fils & *Belin*; Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 12 au 19 Juin 1768, il a été exporté de cette Ville, par 7 Navires Eſpagnols, 1 Anglois, 1 de Lubeck & 8 François les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Lubeck*, 80 tonneaux de vin, 50 futailles d'eau-de-vie & 20 futailles d'huile de térébenthine; pour *Cadillero*, 20 barils de goudron; pour *Porto* en Portugal, 50 milliers de brai ſec; pour *Conlindres*, 26 milliers de brai, 100 planches de pin, 600 conques de bled d'Inde; pour la *Corogne*, 46 peaux de veau & 2 demi-barils de goudron; pour *Fontarabie*, 20 bariques de vin; pour *Cadix*, 3000 conques de froment; pour *Saint-Sebaſtien*, 130 barils de goudron, 20 bariques de vin & eau-de-vie, 60 ſacs de feves & 55 ſacs de froment; pour l'*Orient*, 324 pieces de bois de conſtruction; pour *Bordeaux*, 21 milliers de merein, 413 pieces de bois de conſtruction; pour *Nantes*, 140 milliers de réſine, 140 peaux de veau & 85 planches de pin; pour *la Rochelle*, 10 milliers de réſine, 80 barils de brai gras & goudron, & 1445 planches de pin; pour *Morlaix*, 30 milliers de réſine, 2 caiſſons de papier & 100 planches de pin; pour les *Sables d'Olonne*, 22 milliers de brai & réſine, 12 barils de goudron, 20 demi-barils de brai gras & goudron, & 100 planches de pin.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port, pendant le même eſpace de temps, 9 Bâtimens Eſpagnols, dont 1 venant de la Corogne, 1 de Lisbonne, 1 de Saint-Ogne, 1 de Saint-Jean-de-Luz, 1 de Fontarabie & 4 de Saint-Sebaſtien, tous ſur leſt en ſable, excepté 2000 citrons, 4 futailles 2 caiſſes de différentes marchandiſes; 1 Hollandois, venant de Lisbonne ſur leſt, & 9 François, dont 1 venant de Cadix, 1 de Lisbonne, 1 de Bilbao, 2 de Saint Jean-de-Luz, 1 de Saint-Ander, 1 du Ferrol, tous ſept ſur leſt en ſable & en pierre, & 2 de Rouen, avec 102 tonneaux de plâtre, 110 bouteilles de verre vuides, 38 paniers de vitres, 7 paniers de fayence & 12 ballots de marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 2 Juillet.

AGRICULTURE.

COLONIES ANGLOISES.

ON vient de reprendre dans la Province de la Nouvelle-York, la pêche de la baleine, branche de commerce très-avantageuse qui y étoit négligée depuis long-temps. MM. Robert Murray & Francklins ont équipé à cet effet un Sloupe à leurs propres frais qui a mis à la voile à la fin d'Avril dernier.

En Hollande, un Marchand qui n'eſt pas intéreſſé dans la pêche de la baleine, eſt mépriſé de tout le corps des Marchands; & on nous a aſſuré que la ſeule Iſle d'Anticoſti, a fait pendant la derniere ſaiſon pour la valeur de 70,000 # d'huile de baleine.

Des lettres de Tabago datées du mois de Mars dernier, rapportent qu'on a découvert une grande abondance de muſcadiers dans pluſieurs parties de cette Iſle. Ces arbres étoient chargés de fruits au départ de ces lettres, mais ils n'étoient pas encore en maturité. D'après l'examen qu'on en a fait, il paroit que, ſi ce ne ſont pas de vrais muſcadiers, ils en approchent au moins beaucoup. Les mêmes lettres vantent le ſol de cette Iſle & l'état floriſſant où elle ſe trouve, vu le peu de temps qui s'eſt écoulé depuis qu'on y a fait un établiſſement. Elles annoncent qu'il y a déjà quarante plantations fort avancées.

DE BRISTOL, *le 11 Juin.*

Il eſt bien étrange, vu les quantités prodigieuſes de froment & de farine qui ont été importées depuis peu, que le pain continue toujours à être auſſi cher, & qu'on ne trouve pas les moyens de remédier à un inconvénient auſſi grand au milieu de l'abondance où l'on ſe trouve aujourd'hui ici & nonobſtant la plus belle apparence d'une récolte conſidérable.

EXTRAIT

Du London Cronicle du 16 Juin 1768.

Le pain, la viande, la bierre, le ſavon & la chandelle, ſont les choſes les plus néceſſaires à la vie, ſi l'on pouvoit en réduire le prix au même taux où elles étoient il y a douze ans, les pauvres ſeroient ſatisfaits, puiſqu'ils pourroient vivre. On n'entendroit plus de plaintes, le déſordre & les aſſemblées tumultueuſes ceſſeroient dans nos rues. On ſoumet au Miniſtere les queſtions ſuivantes avec leurs réponſes.

D. Comment pourroit-on diminuer le prix du pain?

R. En défendant l'exportation du grain & en diminuant le nombre des haras; on ſemeroit alors en froment & en orge des milliers d'acres (meſure) qui ne produiſent que de l'avoine, du foin & des féves.

D. Comment pourroit-on diminuer le prix de la viande?

R. En permettant l'importation de toutes

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſortes de viande, de poiſſon, celle des pourceaux, de la volaille & des œufs, ſans payer aucun droit, & en mettant un impoſition de 20 ℔ ſterl. ſur chaque cheval que l'on importeroit.

D. Comment peut-on diminuer le prix de la bierre ?

R. En levant l'impoſition qui eſt ſur la dreche, & en tranſportant cette ſomme ſur les vins étrangers, on défendroit en même-temps que l'on ne diſtilât aucun grain.

D. De quelle maniere pourroit-on diminuer le prix du ſavon & celui de la chandelle ?

R. En ſe ſervant de ſavon mol, le public aura alors le ſavon à bien meilleur compte, de même que la chandelle. *Timothée hint*, c'eſt-à-dire, *idée chimere.*

EXTRAIT

De la 252e. ſéance du Mardi 21 Juin 1768, au Bureau d'Agriculture du Mans.

La ſéance s'eſt terminée par l'examen d'un pied de froment de Mars que M*** a préſente à la Société, dont la ſemence n'a point paſſé par le lait de chaux ni aucune autre préparation.

Ce pied de bled, quoiqu'aſſez vigoureux par ſa taille & ſes racines, n'a produit que quatre tuyaux de paille & quatre épis dont trois ſont entiérement foudrés ou gâtés de noir en pouſſiere, c'eſt-à-dire, cariés, & le plus foible ſe trouve très-ſain. Ce qui prouve le contraire de ce qui a été avancé dans les Papiers publics, avec une certaine aſſurance que le froment ſemé en Mars n'a pas beſoin d'être chaulé, ni d'autre préparation uſitée pour les ſemences qui ſe font avant l'hyver ; prétendant que les fromens, les orges & autres enſemencées du printemps, ne ſont pas ſujets à la carie, ce qui en peut faire tirer des conſéquences préjudiciables au Cultivateur ; puiſqu'il ne ſe paſſe gueres d'année que l'une & l'autre ſorte de grains n'en ſoit affectée du plus au moins, & plus dans un terrein & ſituation que dans d'autres.

Pluſieurs des Meſſieurs préſents ont obſervé à cette occaſion, que ce vice ſe forme au temps de la floraiſon des bleds, que les épis qui ne fleuriſſent point deviennent néceſſairement cariés, & que les épis qui ne fleuriſſent pas en leur entier, reſtent cariés dans la partie qui n'a pas donné de fleur, ainſi qu'il a été ci devant démontré à la Société. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût en connoître le vrai principe, mais en attendant les meilleurs raiſonnemens phyſiques ſoutenus de démonſtrations & d'expériences réitérées & bien certaines, & puiſqu'il eſt de convention aſſez générale que la ſemence chaulée & bien impregnée des différentes préparations uſitées en divers cantons, garantit aſſez généralement du vice de la carie ; la Société ne peut trop exhorter à ſe ſervir de cette précaution pour toutes ſemences quelconques & en quelque ſaiſon que ce ſoit, ainſi que ſur le choix des engrais les plus analogues aux différentes natures de ſol, lequel choix eſt également intéreſſant contre la carie, *&c. &c.*

OBSERVATIONS

Sur les Choux-Navets & les Choux-Raves. Par M. D. N. E.

J'ai lu dans l'Avant-Coureur, (*a*) qu'on deſireroit apprendre quelle eſt l'eſpece de choux que les Anglois (*b*) appellent *choux-navets*, & qu'ils donnent en nourriture à leurs vaches pendant l'hyver, (*c*) ſoit à la place d'herbes de prairies ordinaires, ſoit en place d'autres plantes. L'Auteur de cet article a peu de connoiſſance ſans doute, des plantes, lorſqu'il demande ſi ce choux eſt celui que nous connoiſſons ſous le nom de *choux-rave* ou ſous le nom de *colſat.*

M. Deſcombes (*d*) décrit ſi parfaitement ce *choux-navet*, qu'on ne peut abſolument

---

(a) *Feuille hebdomadaire N°. 26, année 1768, page 412.*

(b) *Les Anglois ne ſont pas les ſeuls qui font uſage du* chou-navet *pour leurs beſtiaux, les Allemands en uſent auſſi pour les leurs.*

(c) *Il y a encore d'autres plantes que les Anglois ont reconnues propres à la nourriture des beſtiaux pendant l'hyver, il en eſt parlé page 249, tom. premier du corps d'obſervations de la Société de l'agronomie.*

(d) *Voyez ſon école du jardin potager, nouvelle édition 1752, tom. 1, p. 454 & 456.*

pas le confondre avec le *choux-rave* en queſtion, & voici ce qu'il dit des deux eſpeces.

Deſcription du Choux-Rave. (e)

» Le *choux-rave* appellé aſſez ſouvt *choux* » *de Siam*, eſt une eſpece qui, par ſon goût, » la forme de ſa pomme & de ſes feuilles, » tient autant de la rave que du choux ; il ne » forme point ou peu de tige ; ſes feuilles » découpées comme celles de la rave, ſont » raſſemblées autour du cœur, & au-deſſous » de ce groupe de feuilles ſe forme la pom- » me qui eſt ronde, un peu applatie, rou- » geâtre en quelques places, écaillée & de » la groſſeur d'une boule à jouer. Cette » pomme eſt pleine & charnue comme une » rave effective & blanche de même. »

Deſcription du Choux-Navet. (f)

» Le *choux-navet* reſſemble en beaucoup » de choſes à celui ci-deſſus ; ſa feuille eſt » preſque toute ſemblable, il ne fait point » de tige, & toutes ſes feuilles ſont ramaſ- » ſées autour du cœur, à fleur de terre. » Son fruit a le même goût, mais au lieu » de croître à l'air, il ſe forme en terre, » comme un véritable navet. Il vient ſou- » vent de la groſſeur d'une bouteille & d'une » forme irréguliere mais plus ronde que » longue, ſa peau eſt fort dure & fort » épaiſſe.

Quant à la deſcription du *colſat*, elle me paroît inutile, & ce avec d'autant plus de raiſon, que cette plante n'aſſimile en rien au *choux-navet* & au *choux rave* dont on vient de parler, il eſt impoſſible que des beſtiaux puiſſent s'alimenter de la ſubſtance de ſa racine, elle eſt trop remplie de filets & trop dure. (g)

Je crois avoir ſatisfait à ce que demande au public l'*Auteur de l'Avant-Coureur*.

P. S. Il ſe trouve des graines des deux choux ci-deſſus, chez M. Andrieux Grainetier, quai de la Ferraille, au Roi des oiſeaux, à Paris.

(e) *Braſſica-rapa-rotunda.*

(f) *Braſſica-napa-rotunda.*

(g) *On parle de cette plante au ſurplus, p. 463, tom. 1 du jardin potager, & page 143, tom. 1 (partie commerce) ouvrage de l'agronomie & induſtrie publié en 1761. L'Auteur de l'Avant-Coureur peut y avoir recours.*

Annonce de Livre.

Nouveau Mémoire ſur l'Agriculture, ſur les diſtinctions qu'on peut accorder aux Laboureurs, avec des moyens d'augmenter l'aiſance & la population dans les campagnes, piece qui a obtenu un *Acceſſit* au prix propoſé par l'Académie de Caen. Par M. V. à Paris, chez Deſventes de Ladoué, rue S. Jacques, & à Dijon, chez Lagarde, brochure in-12 1768.

L'homme, dans l'état de pure nature, n'avoit pas beſoin d'ouvrir le ſein de la terre pour la forcer de lui fournir les choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance. Auſſi ruſtique que les lieux incultes qu'il parcouroit, il méconnoiſſoit la délicateſſe des mets, & content des fruits que la terre produit naturellement, il trouvoit moyen d'appaiſer ſa faim, & l'eau d'une riviere ou d'une fontaine ſervoit à le déſaltérer. Une cabane groſſierement conſtruite lui ſervoit d'aſyle, la peau d'un animal le mettoit à l'abri des injures de l'air, la chaſſe & la pêche étoient pour lui un amuſement & une occupation, en même-temps qu'elles fourniſſoient à une partie de ſa ſubſiſtance.

Mais les choſes changerent entiérement de face auſſi-tôt qu'une partie des hommes eut formé le deſſein de s'enfermer dans des murailles. On ne put concevoir qu'il étoit poſſible d'habiter ſous un toît ruſtique, les vêtemens groſſiers furent regardés avec dédain, on s'imagina qu'on ne pouvoit plus goûter les douceurs du ſommeil ſur le feuillage ou ſur la nate ; enfin l'on ſe dégoûta des alimens qne la nature encore groſſiere pouvoit offrir. Une métamorphoſe ſi étrange fut l'origine des arts, du luxe & de l'agriculture. Les plus puiſſans des nouveaux citadins traitant en eſclaves des hommes à qui ils avoient ſçu en impoſer, les forcerent de travailler pour ſatisfaire leur nouveau goût. Des édifices plus ſolides firent bientôt diſparoître les cabanes, & la terre tranquille juſqu'à cette époque, ſentit pour la premiere fois ſon ſein déchiré par la charrue. Ainſi, l'agriculture ne nous eſt donc devenue d'une néceſſité abſolue, que de-

puis que nous nous ſommes écartés de l'état de pure nature, & que la délicateſſe a pris la place du beſoin naturel. Nous n'entreprendrons point de décider ſi c'eſt un bien ou ſi c'eſt un mal. Il ſortira peut-être quelque jour de la ſecte des *Economiſtes* une nouvelle branche (car toutes les ſectes ont coutume de ſe ſubdiviſer) qui à force d'analyſer les loix naturelles, prétendra nous obliger à retourner à notre état primitif. Il y a tout lieu de penſer qu'on ne fera pas beaucoup de proſélites, & qu'il ne ſera pas facile d'engager les hommes civiliſés à renoncer à un genre de vie où ils trouvent tant de douceurs. Ainſi l'on cultivera encore long-temps avant qu'une pareille révolution puiſſe arriver, & l'Agriculteur ſera parconſéquent pour nous un être abſolument néceſſaire. C'eſt en vertu de cette néceſſité indiſpenſable, & de la reconnoiſſance que nous devons à ceux qui nous fourniſſent nos premiers beſoins que l'Académie de Caen avoit propoſé pour ſujet de prix : *Quelles diſtinctions on pouvoit accorder aux riches Laboureurs, tant Propriétaires que Fermiers, pour fixer & multiplier les familles dans cet état utile & reſpectable, ſans en ôter la ſimplicité, qui en eſt la baſe eſſentielle.* Ce ſujet intéreſſant avoit fait prendre la plume à un grand nombre de Citoyens, mais l'Académie n'ayant qu'un prix à diſtribuer, l'a adjugé au Mémoire de M. Dornay, Directeur de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, & elle a en même temps jugé dignes de l'*Acceſſit* ceux de M. de Meſlé, Subdélégué d'Avranche, & celui que nous annonçons.

Nous en donnerons l'analyſe dans la Gazette prochaine. Si Meſſieurs Dornay & de Meſlé nous euſſent communiqué leurs, nous les aurions fait connoître par la voie de notre Gazette ou de notre Journal. Ce qui regarde l'agriculture, doit intéreſſer tous les hommes civiliſés qui en retirent les avantages conformes aux néceſſités que l'état de *civiliſation* a continuellement multipliées.

COMMERCE.

De Londres.

NOus apprenons que l'Iſle découverte par le Capitaine *Wallis* dans la Mer du Sud, & à laquelle on a donné le nom de *Georges-land*, eſt à quinze cents lieues environ à l'occident de la côte du Perou. Cette Iſle a trente ou trente-cinq lieues de circonférence; le principal, & peut-être le ſeul avantage que la Nation Angloiſe en puiſſe tirer, c'eſt ſa ſituation qui met à portée d'aller à la découverte des terres inconnues dans cette partie du globe.

Le Gouvernement a acheté l'*Endeavour*, petit bâtiment conſtruit dans le Nord, & il en a donné le commandement à un Lieutenant de Vaiſſeau. On l'arme actuellement à Deptford, il partira pour la mer du Sud, & on croit qu'il eſt deſtiné pour les Iſles nouvellement découvertes. Pluſieurs aſtronomes doivent s'embarquer ſur ce Bâtiment pour obſerver le paſſage de Venus ſur le ſoleil; ils ſeront accompagnés de quelques particuliers qui s'étant attachés à la botanique, n'ont dans ce voyage d'autre objet que leur ſatisfaction. Cela prouve combien les choſes ſont changées. Il y a quelques années qu'un voyage autour du monde ou à la mer du Sud, étoit conſidéré comme une entrepriſe téméraire dont le projet ſeul eût ſuffi pour faire trembler nos Marins les plus déterminés; l'expérience démontre aujourd'hui qu'on n'appréhende pas plus cette navigation qu'un voyage aux grandes Indes par la route ordinaire.

La cargaiſon du *Norfolk*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes arrivé depuis peu de Bengale, conſiſte en une grande quantité de pieces de différentes marchandiſes, en 39,700 ℔ de ſoie crue; 67, 500 ℔ de bois de teinture, 345, 000 ℔ de ſalpêtre.

RECETTE

De l'Échiquier du 19 Juin 1768.

		l. ſt.	Reçu. *l. ſt.*
Les quatre ſchellings pour livre	1765	2,000,000	payé.
dito.	1766 . .	2,000,000	1,709,000
dito.	1767 . .	1,500,000	680,000
Dreche	176 . .	750,000	128,260

La Banque avance ce revenu pour un intérêt de 3 pour cent, quoique la taxe des terres & la drêche paruſſent rendre 2,750, 000 ℔, on n'en retiroit cependant que 2,

350, 000 ℔, quand la taxe des terres étoit de 4 ß pour livre. Préſentement elle eſt de 3 ß pour livre. *Mémoire de Grenville.*

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 19 Juin.

	L'ONCE.
Or monnoyé	3 ℔ 19 ß 4 d.
dito en barres (*a*) . . .	3 19 4
Pieces de huit. Grandes pillares . .	5 4 5/8
Pieces de huit. d°. petites. . . .	5 4 5/8
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5 4 5/8
Pieces de huit. d°. petites du Mexique.	5 4 5/8
Argent en barres (*b*) . .	5 6 4/8

Quand le prix de la place eſt plus fort que celui que l'on en donne à la Tour où ſe frappe la monnoie, c'eſt une preuve que la balance de l'importation avec l'exportation n'eſt point favorable à l'Angleterre. C'eſt qu'il n'entre pas en Angleterre autant de matieres d'or & d'argent qu'il en ſort. *Cantillon, eſſai ſur le commerce.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 28 Juin 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	714 à 712		marc.
Du Mexique à . . .	706		marc.
Du Perou à	698		marc.
Les guinées à	711		marc.
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	15	marc.
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	15	marc.
Piaſtres	48	10	marc.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 28 Juin 1768.*	LYON. *le 21 Juin.*	BORDEAUX. *le 17 Juin.*	LONDRES. *le 19 Juin.*
Amſterdam, . 55 3 8e	Amſterdam, . 55 1/2	Amſt. 55	*Eſcalins.*
Londres, 31 11 16e à 1/4	Auguſte, . 51 3 8e	Lond. . . 31. 11 16e	Amſt. à 2 uſ. . 35 1
Hambourg, . 176	Vienne, . . 51 1/2	Hamb. 27 1/4 à 5 16e	*Dito*, à vue. . 34 8
Madrid, . . . 15 2 6	Londres, . . . 31 1/4	Paris échu, 1/4 p 0/0 p	Hamb. à 2 uſ. 1/2. 34 8
Cadix, . . . 15 1	Livourne, . 95 7 8e		*Den. ſt.*
Livourne, . . 95 1/2	Gênes, . . . 93 3/4	*du 20 Juin.*	Paris, à 1 j. de d. 31 3 8e à 7 16e
Lyon, . 3 8e. Ben	Madrid, . . . 75 1/4		*Dito*, à 2 uſ. 31 1/8 à 1 16e
	Cadix, 74. 7 8e à 3/4	Amſterd. . . . 55 1/8	Bordeaux, . . 31
	Paris, . . 5 8e p.	Lond. . 31. 11 16e	Cadix, . . . 39 1/4
	Marſeille, 1 p 0/0 à 1 1/4	Hamb. . 27 1/4 à 5 16e	Liſbonne, . . 66 1/2
	Dépot p. A. . 1 3 8	Paris échu, 1/8 p 0/0 p	Livourne, . 49. 7 8e
	Piaſt. . . . 48 12 6		

PROSPECTUS

D'une Société en commandite, régie à Paris, ſous la raiſon de LOUIS BEAURIN *& Compagnie, pour le Commerce d'Afrique, d'Amérique, du Nord & de la Pêche.*

Des diverſes branches qui compoſent le commerce de Mer, celle de la Traite des Négres, des envois & des retours d'Amérique, ont toujours préſenté les avantages les plus conſiderables & les plus certains pour l'État & pour les Particuliers. D'un autre côté la liberté établie par les Loix du Royaume, de former pour le commerce maritime toutes ſortes de Sociétés, & la protection & la faveur ſingulieres que le Gouvernem^t a accordées aux branches dont on vient de parler, par les Arrêts du Conſeil des 29, 31 Juillet, & 30 Septembre

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 - 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

1767, ont donné l'idée à des Négocians de former un Établiſſement à Paris qui pût les embraſſer pendant l'eſpace de quinze années.

Si le commerce d'Afrique & d'Amérique a des avantages, celui du Nord & de la pêche, peuvent également en procurer. Il entre auſſi dans le plan de la Société de s'en occuper par la ſuite.

Le commerce de Mer exige, pour fructifier, une aiſance entiere & des reſſources aſſurées; il veut pour l'entrepriſe des deux premieres branches projettées, la rencontre des moyens pour éviter le plus qu'il eſt poſſible la révolte & la mortalité des Négres; il demande plus de célérité dans les voyages d'Afrique & d'Amérique, un nombre de Navires ſuffiſant pour que les pertes ſoient plus diviſées, & les bénéfices certains & plus conſidérables. Leur allée & venue alternatives, & la plus grande économie dans les frais d'armement & de déſarmement; une entiere aſſurance des miſes des intéreſſés; qu'ils tiennent eux-mêmes les rênes de l'adminiſtration, & qu'ils voyent l'emploi de leurs fonds & les bénéfices qu'ils doivent en retirer chaque année.

Avec de pareilles vues, & en établiſſant le ſiége de leur entrepriſe dans la Capitale, ces Négocians doivent néceſſairement contribuer à la proſpérité du commerce maritime, & faire fructifier leurs miſes.

Paris étant le centre des richeſſes nationales, c'eſt une néceſſité d'y puiſer les reſſources du commerce; c'eſt un bien en même-temps pour les Provinces dans leſquelles ce refoulement fait circuler l'argent engorgé. Les Ports dépendent donc en quelque ſorte de la Capitale, qui devient naturellement le ſiége de toute grande entrepriſe de commerce.

De plus, Paris, enviſagé comme centre du Royaume, met un Commerçant plus à la portée d'avoir des connoiſſances exactes & entieres de la balance du commerce du Royaume & des États voiſins; il lui donne plus de facilité de tirer de la premiere main tout ce qui lui eſt néceſſaire pour ſes expéditions & pour placer ce qu'il recouvre de ſes opérations, en ſecondant les beſoins de l'État & du Public. Une maiſon principale de commerce ne peut donc être placée plus convenablement à tous égards, qu'en cette Ville.

La Société a cru devoir établir, quant à préſent, une maiſon au Havre, une à Bordeaux & une autre en Amérique, pour ſuivre les deux premieres branches de commerce ci-deſſus.

Elle ſe propoſe d'armer chaque année & à certaines époques ſucceſſives, quinze Navires & leurs dépendances; elle doit leur donner diverſes cargaiſons, les aſſujettir à diverſes deſtinations & mettre de la vivacité dans leurs expéditions.

Pour éviter la perte des capitaux des miſes, ils ſeront aſſurés. Les Compagnies d'aſſurances du Royaume, ou des perſonnes ſolvables ſeront donc les cautions des différens riſques de mer.

Une ſomme de *trois millions* ſera ſuffiſante pour embraſſer en grand les deux objets ci-deſſus, & *cent intérêts de trente mille livres* donneront ce capital.

On donnera la ſuite de ce Proſpectus dans l'ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Balanche aux Auteurs, ſur les Pompes de M. de Liniere.

MESSIEURS,

Comme en ma qualité de Contrôleur général de la Manufacture royale des pompes de l'invention de M. Darles de Liniere, j'ai fait faire à Amiens l'eſſai de ſes pompes à incendie, j'ai vu avec étonnement ce que le ſieur Tillaye, M^e. Chauderonnier à Rouen, vous a engagé d'inſérer à ce ſujet dans votre Gazette du 21 du préſent mois de Juin; c'eſt une répétition des allégations annoncées de la part de ce même Artiſte dans le Mercure du mois de Mai dernier, ſur leſquelles M. de Liniere a jugé convenable de garder le ſilence, bien déterminé qu'il eſt de n'entrer avec qui que ce ſoit ſur ces matieres, dans des diſcuſſions de concurrence toujours indécentes & déplacées aux yeux des perſonnes ſenſées. Mais attendu que l'objet dont il s'agit a été mon ouvrage, ſur lequel il me convient de rectifier les faits tronqués par le ſieur Tillaye, ſans entrer dans le mérite des inventions, je crois, en l'abſence de M. de Liniere, de

voir rendre compte au public de la vérité de ces faits, & devoir me ſervir à cet effet de la même voie dont le ſieur Tillaye a fait uſage pour lui en impoſer. Je vous prie donc, Meſſieurs, de vouloir bien inſérer cette lettre dans votre premiere Gazette, je ferai la même demande à M. de la Place pour le premier Mercure. Ma requiſition eſt juſte, vous la trouverez telle, je me renferme à la ſimple expoſition des faits.

A la requiſition d'un de Meſſieurs les Échevins de la Ville d'Amiens qui avoit vu la pompe de M. de Liniere à Paris, je fis partir au mois de Juillet 1767, une pompe pour en faire faire l'eſſai en préſence de la Ville aſſemblée & de M. l'Intendant qui l'honora de ſa préſence. Enſuite de cette expérience, Meſſieurs les Notables aſſemblés le 29 dudit mois de Juillet, délibérants ſur l'acquiſition à faire de pompes à incendie, conclurent ſur leur regiſtre ce qui ſuit, & dont le Secrétaire-Greffier m'a délivré une expédition en forme que j'ai entre les mains.

M. le Maire a dit, qu'il convenoit de s'occuper de l'acquiſition à faire des cinq nouvelles pompes autoriſées par Arrêt du Conſeil du 7 Février 1767.

Que Meſſieurs Darles de Liniere & Thillaye en avoient préſentés à la Ville dont on avoit fait l'eſſai.

Sur quoi il a été unanimement convenu que des cinq pompes à l'acquiſition deſquelles la Ville eſt autoriſée par Arrêt du Conſeil du 7 Février 1767, il en ſeroit requis trois de celles de l'invention du ſieur Darles de Liniere & du calibre ſemblable à la pompe qu'il annonce du prix de 1500 livres.

Que le marché de ladite acquiſition ſera paſſé avec ledit ſieur de Liniere, par M. Daveluy & Miné, que l'Aſſemblée nomme Commiſſaires ad hoc. *&c. &c.*

Voici l'extrait de ce Marché qui eſt entre mes mains.

Nous ſouſſignés, Commiſſaires pour les incendies, par délibération d'aſſemblée des Notables de la Ville d'Amiens, & particulierement par celle tenue, le jour d'hier, en vertu de nos pouvoirs, & à la ſuite des expériences qui ont été faites & requiſes des pompes pour les incendies de l'invention de M. de Liniere, & après avoir murement examiné les avantages à tirer de ces pompes, par comparaiſon avec celles en uſage dans notre Ville, & vu particuliérement les avantages qu'ont ces pompes de n'être ſujettes à aucuns frais d'entretien, & la certitude où l'on eſt dans les cas malheureux d'incendie d'un travail certain ſans craindre que ces pompes ſoient dans le cas de s'engorger par le ſable ou la vaſe, ainſi que nous nous en ſommes convaincus par les expériences que nous en avons fait faire en notre préſence, nous nous ſommes déterminés pour la ſûreté & le plus grand avantage de nos concitoyens, & ſous l'approbation de M. Dupleix de Bacquencourt, Intendant de la Généralité de Picardie, à acquérir

1°. Trois pompes à incendie, &c. &c.

Et de tout ce que deſſus montant à la ſomme de, & nous avons fait la commande à M. Balanche, Contrôleur général de la Manufacture royale deſdites pompes, établie à Paris, rue neuve Saint Gilles au Marais, &c. &c. *Fait double à Amiens le 30 Juillet 1767, ſignés*, M. Daveluy l'aîné, Charles Miné & Balanche.

A la ſuite de ce marché eſt l'approbation de M. l'Intendant.

Ces trois pompes ont été livrées & payées.

D'après ces faits, où donc eſt la prétendue préférence auſſi indécemment que faſtueuſement annoncée par le ſieur Thillaye en faveur de ſes pompes dans la Ville d'Amiens. Comment oſe-t-il dire hardiment que les expériences s'y ſont faites en *préſence de M. de Linieres*, qui n'eſt jamais allé dans cette Ville; qu'il y a eu dix hommes appliqués à ma pompe, quoiqu'il ſoit certain qu'il n'y en a jamais eu que ſix, *&c.* Je me tais ſur les autres traits avanturés par cet Artiſte, pour ne pas m'écarter des intentions de M. de Liniere, ſur ce qui peut ſentir des diſcuſſions de concurrence. Je vous parlerai, Meſſieurs, dans une ſeconde lettre de ce qui s'eſt paſſé à S. Domingue au ſujet des pompes de M. de Linieres.

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 22 Juin 1768.*

Les Navires les *Deux Sœurs*, de 180 tonneaux, Capitaine *Layut*, & le *Dragon*, de 180 tonneaux, Capitaine *Guyot*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la

Guadeloupe partira à la fin de Juillet, étant armé par M. de la Vigne; le ſecond doit aller à Cadix, & partira au commencement de Juillet. Ceux qui voudront y charger pourront s'adreſſer à Rouen, à MM. *Horrutener Wetther* & Compagnie, rue Ancriere, & au Havre, à MM. veuve Foache & fils.

AVIS.

Le ſieur Jourdain, déjà connu par ſes principes pour l'écriture & l'arithmétique, & par le moyen deſquels il met ſes éleves en état de très-bien compter en peu de temps, ce qui lui eſt facile de prouver par ceux qu'il a déjà faits, offre ſes ſervices aux perſonnes qui voudront ſe perfectionner dans ces ſciences. Il joint à ſes leçons journalieres des raiſonnemens ſur l'orthographe, objet eſſentiel à l'éducation de la jeuneſſe. Le ſieur Jourdain enſeigne encore la tenue des livres pour le commerce, ainſi que les changes étrangers; les perſonnes qui deſireront apprendre ces objets, auront la bonté de lui écrire à l'adreſſe ci-après.

A M. Jourdain, chez M. Davancens, Mᵉ & Marchand Tailleur d'habits, rue St. Honoré, à l'Image Sainte-Genevieve, entre la rue du Roule & celle de l'Arbre-ſec, à Paris.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

UNe charge de Maître des Comptes en la Cour de Normandie.

Une Charge de Contrôleur du Payeur des gages de MM. de la Cour des Comptes de Normandie; cette Charge exempte de taille, comme étant de Cour ſouveraine. S'adreſſer pour ces deux articles à M. *Decaen*, Notaire, à Rouen.

Charge de Notaire, à vendre, dans la Juriſdiction de Serrieres en Vivarais, & ſon mandement, avec une maiſon, ſituée dans le Bourg ſur le Port: il y a un jardin fort agréable qui eſt attenant à la maiſon: s'adreſſer à Madame *Charlet*, Marchande de modes, grande rue Merciere, du côté de la Mort qui trompe, vis-à-vis du Coq, à Lyon.

Charge de Notaire réſervé pour les Paroiſſes d'Azieu, Genas & Saint-Prieſt en Dauphiné, à deux lieues de Lyon, à vendre, avec deux Offices de Secrétaire-Greffier, pour les affaires du Roi, des mandements de Genas, Azieu, Meyſieu & Chaſſieu, tous Royaux & héréditaires: s'adreſſer à M. *Deſſables*, Notaire, Place Confort, à Lyon.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemᵗ. de Juil.
Boſcheron,	6ᵉ.	t. let.	4
Boutet de M.	17ᵉ.	M.	6
D'Eaubonne,	37ᵉ.	P.	6
De la Bretaiche,	40ᵉ.	P.	6
Nau,	41ᵉ.	t. let.	5
Meulan,	44ᵉ.	t. let.	6
Lallemant,	49ᵉ.	N.	6
Deſplaces,	61ᵉ.	M.	5

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
Ac. des Indes.	1252 ½	1250	
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋.	15		
Prom. à 4 p ⅋.	40	40 ½	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	902 ½	900	
Amortiſſement.			
1ſ. p. l. du Dix.	9 ½ 10. 4ᵐ		
3ᵉ. Loterie.	3 ½	3 ½	
Annuités.	337	337	FESTE.
Coup. d'An.	67	67	
Emp. de 10 mil.	38	38	
Emp. de 30 mil.	39	39 ½	
Col. 1759.			
Canada.	44 ½	44 ½	
4ᵉ. L. Epoques	8 11ᵉ 13		
Nouette	37 ½	38	
Ac. de la caiſſe	1192 ½	1192 ½	
CONTRATS tirage de la C.		6ᵉ. 40ſ. 4ᵉ. 340	
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 53.

DE DUNKERQUE.

Prix de quelques denrées du 10 *au* 20 *Juin* 1768.

LE bled blanc de Flandres 35 l. *la raſiere.*

Eau-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle, d'Oleron & de l'Iſle de Ré, 31 ſ. 3 d. *le pot.*

Huile fine de Provence & d'Italie, de 55 à 58 ſ. *le pot*; huile commune d'Eſpagne, de 44 à 45 ſ.; huile de navette, 48 l. *la tonne.*

Sel gris de Seudres, de 4 l. 15 ſ. à 5 l. *la raſiere.*

Sucre blanc de S. Domingue, de 30 à 44 l. *le quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 29 l.; café de la Martinique, 20 ſ. *la livre*; café de Saint Domingue, 19 ſ.; indigo cuivré, de 5 à 7 l.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 18 au 22 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Saint André*, Capitaine *Bardel*, du Havre, venant de Marſeille, avec ſavon, huile, coton, vin & autres marchandiſes d'épiceries & drogueries; le *Saint Jacques*, Capit. *Benard*, de Saint-Briac, venant de Bordeaux, chargé de vin & farine; l'*Hirondelle*, Capitaine *Macé*, auſſi de Saint Briac, venant d'Oleron; le *Comte de Rohault*, Capitaine *Caſtel*, de Saint-Valery-ſur-Somme; l'*Aimable Magdeleine*, Capitaine *Pinel*, de Cherbourg, venant tous deux de Marennes, chargés de ſel, ainſi que le précédent; des Etrangers, les *Deux Amis*, Capitaine *Tompſon*, venant de Corck, avec beurre, bœuf ſalé & autres marchandiſes; la *Demoiſelle Hendrina*, Capitaine *Pieters*, Hollandois, venant de Cette avec vin & eau-de-vie; le *Dragon*, Capitaine *Guyot*, Eſpagnol, ainſi que le ſuivant, venant auſſi de Cette, chargé de vin; la *Notre-Dame de la Cicille*, Capitaine *la Montagne*, venant de Rouen, en relâche pour aller à Bilbao.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 8 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Syrene*, Capitaine *Boutard*, allant à Lisbonne avec diverſes marchandiſes; la *Bonne Société*, Capitaine *Moley*, du Havre, allant à l'Iſle Saint-Pierre & Miquelon, chargé de farine; le *Saint Aignan*, Capitaine *Benard*; la *Marie-Anne*, Capitaine *Bouron*, allant tous deux à Rouen avec le reſte de leur chargement pris à Bordeaux; le *Duc d'Harcourt*, Capitaine *Poitevin*, venu de Cette en relâche, parti pour Honfleur; la *Louiſe*, Capitaine *Mandret*; le *Gonidec*, Capitaine *Viollant*; les *Deux Freres*, Capitaine *Turbé*, allant à Nantes, à la Rochelle ou à Bordeaux ſur leſt; des Etrangers, le *Jeune Regnier*, Capitaine *Hendrick*, allant à Amſterdam avec ſucre & café; l'*Alberdina*, Capitaine *Berena*, allant à Caën avec le reſte de ſon chargement pris à Rotterdam.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 11 au 17 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 17 Navires Fraeçois & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Diane*, Capitaine *Vinée*, venant de Cayenne; la *Veſtale*, Capitaine *Denis*; l'*Uliſſe*, Capitaine *Bellinger*, venant tous deux des Cayes; l'*Eleonore*, Capitaine *Ray*, venant de Leogane; le *Chaumont*, Capitaine *Morin*, venant du Port-au-Prince; le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *Samoual*, venant du Cap, chargé avec les autres de 2278 bariques 43 quarts de ſucre brut, terré & tête, 702 futailles 12 bariques 215 quarts 29 ſacs 1 ancre de café, 13 futailles 35 bariques 5 quarts d'indigo, 231 balles & ballots de coton, 2 boucauts 19 bariques 9 quarts 1 ſac de cacao, 16000 livres de bois de campêche, 126 madriers de bois d'acajou, 327 buches de bois de Gayac, ſyrop, confitures & cuirs ſecs en poil, la *Catin*, Capitaine *François Renaud*, venant d'Oſtende, chargé de différentes marchandiſes; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*; la *Vendangeuſe*, Capit. *Jean Moiſeau*, venant tous deux de Lisbonne avec huile d'olive & cocos; l'*Inconnu*, Capit. *Jean le Veu*; l'*Union*, Capitaine *Etienne Mirambeau*; la *Mignonne*, Capitaine *Gabriel le Veu*; la *Coquette*, Capitaine *Jean Gouallen*, venant tous quatre de Bayonne, chargés de reſine, goudron & jambons; la *Sainte Roſe*, Capitaine *Louis de Leter*, la *Société*, Capitaine *René Querfontaine*, venant tous deux d'Oleron, charges de vin; le *Saint Michel*, Capitaine *Jean Thebaud*, venant de Redon, chargé de plomb des mines de Pompean; la *Magdeleine*, Capitaine *François Guier*, venant de Rouen avec toile cirée & fayance; des Etrangers, le *Jeune Samuel*, venant d'Oſtende; le *Jeune Jacob*, venant d'Amſterdam, chargé de diverſes marchandiſes; les *Six Freres*, venant de Holmſtrandt, chargé de planches, mâtereaux & barres d'anſpect; la *Catherine*, venant de Stockholm, avec goudron, brai gras, acier, cuivre

rouge & planches de ſapin; la *Fortune*, Eſpagnole, ainſi que le ſuivant, venant de Bilbao, avec fer en barres, chocolat & vin; la *Rachetée*, venant du Havre ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port dans le même eſpace de temps 16 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, la *Marie Anne*, Capitaine *la Salle le Marié*, allant en Guinée; *le Prince de Condé*, Capitaine *Etienne Semelin*; le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine *Jacques Lemoine*; le *Courier*, Capitaine *Georges Guenego*; le *Saint Etienne*, Capitaine *Antoine de Queſne*; la *Félicité*, Capitaine *Simon le Franc*; le *Saint François*, Capitaine *Simon Vitar*; la *Providence*, Capitaine *Jean le Gal*; la *Magdeleine-Marthe*, Capitaine *Robert le Pontif*; la *Marie-Anne*, Capitaine *Charles Amelin*; l'*Union*, Capitaine *Robert Chevreuil*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Joſeph le Franc*; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Joſeph Benoiſt*; la *Ducheſſe de Choiſeul*, Capitaine *Paul Prado*; l'*Auguſte Thereſe*, Capitaine *Mathurin Baudouin*; la *Magdeleine Eliſabeth*, Capitaine *Jean Parmentier*, allants à Calais, à Saint-Valery, à Rouen & au Havre, chargés de froment; la *Dame Eliſabeth Clara*, Capitaine *Wiſe Heſſel*, allant à Hambourg, avec peaux de veau corroyées, cuirs tannés, pierres à fuſil, coton, miel, ſyrop, ſucre brut & terré, porcelaines, poivre, indigo, thé & café.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 6 au 13 Juin 1768, il a été exporté de cette Ville par 9 Bâtimens Eſpagnols & 9 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour le *Ferol*, 2100 conques de froment, 480 ſacs de farine & 100 planches de pin; pour *Saint Ander* 600 quintaux de cordages, 5 milliers de brai ſec & 16 barils de goudron; pour *Bilbao*, 2 milliers de brai, 6 milliers de bouchons, 4 ballots de balloterie & 400 planches de pin; pour *Louanco*, 8 bariques de vin, 11 balles de balloterie, 3 milliers de brai & 12 barils de goudron; pour *Betanſos*, 10 milliers de brai ſec, 10 balles de papier & 17 balles de balloterie; pour *Porto* en Portugal, 90 milliers de brai ſec, 34 barils de goudron, 5 balles de papier & de mercerie; pour *Cadix*, 60 bariques de goudron, 20 bariques de cloux & 200 quintaux de fer; pour *Dieppe*, 1250 conques de froment; pour l'*Orient*, 60 bariques de vin, 10 mill. de brai ſec & 1000 planches de pin; pour *Breſt*, 40 milliers de brai ſec, 40 bariques de brai gras & goudron & 7 balles de marchandiſes; pour *Nantes*, 40 quintaux d'huile de térébenthine & 120 planches de pin; pour *Auray*, 240 quintaux de fer, 23 milliers de brai ſec & reſine, 20 barils de goudron & 1500 planches de pin; pour *Saint Briac*, 20 bariques de vin, 140 milliers de reſine, 10 bariques de goudron & 400 planches de pin; pour *Noirmoutiers*, 18 milliers de brai & reſine & 1000 planches de pin.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port & pendant le même eſpace de temps, 13 Bâtimens Eſpagnols, dont 8 venant de Saint Sébaſtien, 2 de Saint-Jean-de-Luz, 1 de Porto-Novo, 1 de Saint Ander ſur leſt & 1 de Bilbao, avec 28 balles, futailles & caiſſes de differentes marchandiſes, 2 Danois, l'un venant de l'Orient & l'autre de Bordeaux ſur leſt; 1 Hollandois, venant de Saint-Sébaſtien, avec 100 fromages & leſt, & 9 François, dont 1 venant de Saint-Jean-de-Luz, 1 d'Aviles, 1 de Nantes, tous trois ſur leſt, 1 de Dunkerque, avec 105 ballots ou ballotins de différentes marchandiſes, 1 de Bordeaux avec 14 bariques de vin, 6 caiſſes, 30 bariques de terré & 76 bariques de ſucre & de cacao, 1 de Saint Sébaſtien, avec 10 bariques de vin de Malaga, 60 quintaux de fer & 100 pierres à meule, 1 de Nantes, avec 85 tonneaux de chanvre, 120 balles de toile, 7 milliers d'ardoiſes & 40 pots de beurre, 1 de Saint-Gilles & 1 du Perrai, avec 93 muids de ſel.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 6 au 12 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 43 bâtimens François & 21 Etrangers; des premiers, le Navire la *Toiſon d'Or*, Capitaine *Jean-Antoine Jaubert*, de Martigues, venoit de la Martinique, chargé de ſucre, café, coton & bois de campêche; les autres venoient de Middelbourg, de Saint Pierre & Miquelon, de Nantes, de Vannes, de l'Orient, de Bordeaux, de Cadix, de Salé, de Safi, d'Alexandrie, d'Alexandrette, d'Acre, de Smyrne, de Conſtantinople, de Patras, de Loriſtan, de Malthe, de Falconara, de Trapano, de Terra-Nova, de Livadie, Golphe de Lepanthe, de Tarente, de Sainte-Euphemie en Calabre, de Civita-Vecchia, de Porto Farino, de Mahon, de Carthagene, de Palamos, de Tarragone, de Tortoſe, de Vineros, de Biſceglia, de Barcelonne, d'Almazaron, de Lalicate, de Layaſſe, de Mayoure, de Cagliari, de Gênes, de Calvi, de Savonne, de Nice, de Caſſis, de Narbonne, de Cette, d'Agde & de Toulon, partie en leſt, partie chargée de grains, huile & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 53 bâtimens François, & 13 Etrangers; des premiers, le Navire le *Théſée*, Capitaine *Pierre-André Mathieu*, de Marſeille, alloit en Guinée; les autres alloient à Menton, à Martigues, à Toulon, à Frejus, à Hieres, à Cannes, à Saint Tropès, à Cette, à Arles, à Bandol, à Agde, à Genes, à Nice, à Antibes, en Corſe, à San Remo, à Cagliari, à Anconne, à Livourne, à Civita-Vecchia, à Bormes, à Naples, à Barcelonne, en Barbarie, à Smyrne, à Cadix, à la Rochelle, à Dunkerque & à Hambourg, chargés de différentes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.